

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 24 Mai 2012

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES » :

5.4 Délégation de fonctions.

DELIBERATION
MUNICIPALE

N°01

Objet : COMPTE - RENDU DE DELEGATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal :

Décision numéro 31
Location Allée des Pins

Un local situé Allée des Pins sera consenti en location pour la vente de boissons et la petite restauration, au bénéfice de Mme Loret Annaick moyennant une redevance d'occupation de 9.400 euros pour 2012 et ramenée à 8.000 euros pour 2011 afin de prendre en compte les travaux d'aménagement intérieurs réalisés par le titulaire de la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : GARANTIES D'EMPRUNT POUR CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Rappel : Par délibération numéro 2 du Jeudi 19 Janvier 2012, le conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 077 834 euros souscrit par la S.A Française des habitations économiques (Gie Arcade Promotion) auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) est destiné à financer 37 logements sociaux sur le PAE de Charlemagne.

Motifs : La caisse des dépôts et consignations nous demande de reprendre l'article 3 de la délibération numéro 2 du Jeudi 19 Janvier 2012 car il n'est pas assez explicite quant à certains termes du préfinancement, et en y faisant figurer la reprise d'informations figurant dans l'article 2.

Proposition :

Article 3 : Apporte la garantie aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit dix huit (18) mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts PLUS construction et PLAI construction et de 50 ans pour les prêts PLUS foncier et PLAI foncier, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A Française des habitations économiques (Gie Arcade Promotion) dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A Française des habitations économiques (Gie Arcade Promotion) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Adopte les modifications apportées à l'article 3 de la délibération n°2 du 19 Janvier 2012 concernant la garantie d'emprunt.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 24 Mai 2012

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES » :

3.1 Acquisitions

DELIBERATION
MUNICIPALE

N° 03

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DANS LE CADRE D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) relative au projet d'aménagement d'une liaison routière entre le giratoire du Port et le giratoire de Valmy, la commune a la possibilité d'acquérir un terrain auprès de l'un des propriétaires concernés. Cette cession s'effectuera dans les conditions de prix fixées par le service des Domaines.

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2008 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la liaison routière du giratoire du port au giratoire de Valmy à Argelès – sur – mer ;

Vu l'estimation des services fiscaux ;

Vu la promesse de cession en date du 29 mars 2012 signée par Monsieur PEYROT Gérard représentant la Compagnie Générale de participation domiciliée 15 allées de Brienne 31 000 Toulouse ;

Vu le document d'arpentage établi par géomètre le 6 avril 2012;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 2 abstentions (Mme Caselles, M. Madern),

Décide de l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur PEYROT Gérard représentant la Compagnie Générale de Participation, parcelle cadastrée section BP n°120 d'une superficie de 150 m², au prix estimé par le service des Domaines de 5 € le m² soit 750 € auquel s'ajoute une indemnité de emploi de 75 € équivalente à 10 % de l'indemnité principale, soit une somme totale de 825 €.

Précise que les crédits sont ouverts article 2111 ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 24 Mai 2012

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES » :

7. 5. 3 Subventions à des
associations

DELIBERATION
MUNICIPALE

N° 04

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- **Rappel**

Lors du vote du budget primitif pour 2012, les crédits ont été globalement adoptés au titre des subventions allouées aux associations locales.

- **Proposition**

Dans le cadre des crédits ouverts, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article 6574.2510</u>	Aéro Modèle Club d'Argelès <i>(déductible de 2013 à 2015)</i>	> >	3000 €
<u>Article 6574.2420</u>	Université de Perpignan Via Domitia <i>(aide aux fouilles archéologiques sur la commune)</i>	> >	500 €
<u>Article 6574.1110</u>	Coopérative scolaire Curie-Pasteur <i>(remboursement de frais de transport)</i>	> >	418,60 €
<u>Article 6574.2520</u>	Association Argelésienne de Jumelages	> >	5.000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise le versement de ces subventions aux associations mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : COMPTES 2011 DU P.A.E. DE CHARLEMAGNE

• **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2011 un total de dépenses de 1.975.934,93 € et 1.193.077,39 € en recettes d'investissement soit un déficit de 782.857,54 € qui sera compensé par les participations restant à percevoir auprès des promoteurs, soit 1.708.975,94 €, dans le cadre des travaux en cours.

• **Proposition**

Aucune opération n'a été enregistrée en section de fonctionnement. De ce fait, il n'y a pas lieu de se prononcer sur un report de résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Approuve les comptes de ce budget annexe pour 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : COMPTES 2011 DU P.A.E. DE NEGUEBOUS

• **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2011 un total de dépenses de 96.637,47 € et 527.479,61 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 430.842,14 € qui est affecté aux travaux à réaliser pour la viabilité de ce secteur.

• **Proposition**

En section de fonctionnement, il subsiste un solde excédentaire de 253 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	253,00 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2011	253,00 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	253,00 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Approuve les comptes 2011 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : COMPTES 2011 DU LOTISSEMENT DE TAXO

• **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe, dans le cadre de la comptabilité de stocks, s'équilibrent en section d'investissement à 224.943,62 € en section d'investissement.

• **Proposition**

En section de fonctionnement, il subsiste un solde excédentaire de 0,22 €, résultant des opérations d'arrondis de TVA, pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,51 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2011	0,22 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	0,22 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Approuve les comptes 2011 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : COMPTES 2011 DU SERVICE PORTUAIRE

• **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2011 un total de dépenses de 286.145,57 € et 1.243.246,09 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 957.100,52 €.

• **Proposition**

En section d'exploitation, ce budget présente un solde excédentaire de 4.286,06 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	603,63 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	603,63 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2011	4.286,06 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	4.286,06 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Approuve les comptes 2011 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : COMPTES 2011 DU CAMPING LE ROUSSILLONNAIS

• **Rappel**

Les comptes de la régie du camping Le Roussillonnais ont été soumis à l'examen préalable du Conseil d'Exploitation qui a émis un favorable à leur adoption lors de la séance du 30 mars 2012.

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2011 un total de dépenses de 234.282,58 € et 209.710,24 € en recettes d'investissement soit un solde déficitaire de 24.572,34 € du fait d'un emprunt de 30.000 € reporté sur 2012.

• **Proposition**

En section d'exploitation, le déficit de l'exercice antérieur qui s'élevait à 49.833,59 € étant partiellement résorbé pour s'établir à 43.827,97 € au 31 décembre 2011, il est proposé de procéder à l'affectation suivante :

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	49.833,59 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent débiteur (ligne 002)	49.833,59 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT au 31/12/2011	43.827,97 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en déficit reporté (report à nouveau débiteur – ligne 002)	43.827,97 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Approuve les comptes 2011 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : COMPTES 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

• **Rappel**

Les comptes du budget principal présentent au 31 décembre 2011 un total de dépenses de 12.189.470,02 € et 9.013.202,16 € en recettes d'investissement, soit un solde déficitaire de 3.176.267,86 € largement couvert par l'affectation du résultat d'exploitation présentée ci-après à hauteur de 3.916.359,59 €.

• **Proposition**

En section d'exploitation, ce budget présente un solde excédentaire de 5.414.671,63 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4.558.642,84 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	3.810.351,95 Euros
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	748.290,89 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2011	5.414.671,63 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	3.916.359,59 Euros
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	1.498.312,04 Euros

Ce résultat d'exploitation s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires qui avaient été définies pour 2011. En effet, dans le document d'orientations budgétaires pour 2011, figurait notamment l'objectif suivant :

« fixer au budget primitif 2011 un objectif de prélèvement au moins égal à celui du budget primitif 2010 qui était de 3.281.429 € ».

Avec un prélèvement de 3.916.359,59 €, cet objectif a été largement dépassé. Par contre, l'objectif de dépenses d'équipement pour 2011, de l'ordre de 6.000.000 €, n'a pas été atteint puisque celles-ci s'élèvent à 4.046.701 € sur le budget principal. Ceci résulte du report de certaines opérations en 2012 qui devrait connaître, de ce fait, un niveau beaucoup plus conséquent en dépenses d'investissement. Ce report a eu pour effet de différer sur 2012 la réalisation des emprunts qui étaient prévus pour contribuer au financement de ces travaux. Ainsi, aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2011, un emprunt a été remboursé par anticipation, et le niveau d'endettement de la commune, qui était déjà peu élevé, devient historiquement bas. Le capital de la dette à rembourser qui s'élevait à :

- 19.645.989 € au 31 décembre 2004,
- 15.228.069 € au 31 décembre 2005,
- 13.924.203 € au 31 décembre 2006,
- 13.145.294 € au 31 décembre 2007,
- 12.720.294 € au 31 décembre 2008,
- 13.297.383 € au 31 décembre 2009,
- 13.779.275 € au 31 décembre 2010,

s'élevait à 11.533.027 € au 31 décembre 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Approuve les comptes 2011 du budget principal ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°03/2012

Cette décision modificative, qui ne concerne que la section d'investissement du budget principal, a essentiellement pour objet d'intégrer, dans le cadre de la comptabilité patrimoniale, les opérations réalisées sous mandat par le SYDEEL (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité) au titre de l'Avenue de la Gare, de la rue Wilson, de la rue du Repos et de la première tranche de la Route Nationale.

D'autre part, une somme de 33.327 €, inscrite en recettes, correspond à l'aide allouée par le Conseil Général par des subventions en annuités au titre du plan de déplacement local (convention signée le 5 décembre 2011).

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellés	Dépenses	Recettes
01	2315		041	Opérations patrimoniales	277 057,89	0,00
01	13258		041	Opérations patrimoniales		31 949,84
01	1328		041	Opérations patrimoniales		42 686,94
01	238		041	Opérations patrimoniales		202 421,11
822	2041582		20	Subventions d'équipement versées	14 181,72	0,00
822	238	183	23	Avances sur commandes travaux	19 145,28	0,00
01	1383		13	Subventions du Département		33 327,00
TOTAUX					310 384,89	310 384,89

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern) et 2 abstentions (Mme Calais, M. Pierrugues),

Approuve la décision modificative budgétaire numéro 3 portant sur l'exercice 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

- **Rappel**

En application de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice précédent.

- **Proposition**

Il appartient en conséquence au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce bilan.

Etat annuel des acquisitions immobilières

Désignation	Localisation	Référ. cadastr.	Origine de propriété	Identité Du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant
ACQUISITIONS DE TERRAINS NUS : Article 2111.288							324.558,32 €
40 Ares	Champs de Cadaques	BP 913	Consorts Bouisset	Roussillon Lotissements	Commune d'Argelès	Construction d'un PSIG	4.558,32 € 320.000,00 €
ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE : Article 2112.288							4.986,77 €
1 Are 94 Ca	Chemin du Mas De la Dette	AV 1051	Puimal Denise	Garidi Luc	Commune d'Argelès	Elargissement Cami Trencat	1,00 € 642,09 €
1 Are 57 Ca	Dona Maria Las Honors	AT 378 AN 351	Carletti Claude	SAS Camping La Sirène	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 719,57 €
3 Ares 46 Ca	Tamariguer	AT 397	Deprade François	Consorts Deprade	Commune d'Argelès	Piste cyclable Av. Retirada	1.384,00 € 319,77 €
1 Are 34 Ca	Las Honors	AN 367	Carletti Claude	Amicale SP Montauban	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 305,94 €
16 Ca	La Ville	BH 1389	Sicart Lydie	Consorts Doumenge	Commune d'Argelès	Travaux Av. 8 mai 1945	1,00 € 417,24 €
75 Ca	Rue Bernard Berenger	AO 289	Moret Jean	Consorts Tesson	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. de Taxo	1,00 € 362,43 €
76 Ares 91 Ca	Prade Basse	BP 58 778 - 780	Jourdain Isabelle	SCI Front de Mer	Commune d'Argelès	Echange Tracé Abat	0,00 € 830,73 €

Etat annuel des cessions immobilières

Désignation	Localisation	Référ. cadastr.	Origine de Propriété	Identité Du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant
CESSIONS IMMOBILIERES DIVERSES : Articles 775 & 7788							2.077.620,00 €
74 Ares 17 Ca	Chemin de Perpignan	AP 416 AP 424	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	3 CI Investissements	Surface commerciale	2.000.000,00 €
2 Ares 50 Ca	La Cerigue	BT 780	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Consorts Zaluski	Non aedificandi La Cerigue	6.250,00 €
6 Ca	La Grone	BC 1480	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Alviano Raffaele	Terrain déclassé	600,00 €
23 Ares 59 ca	La Plage Prade Basse	Sections BL - BP	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Divers acquéreurs	Non aedificandi Villas du port	70.770,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte du bilan annuel qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 24 Mai 2012

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES » :

5.3 Désignations de
représentants

DELIBERATION
MUNICIPALE

N° 13

Objet : SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES LANGUES CATALANE ET OCCITANE.

Le contexte

Dans l'article 75 de la constitution du 4 octobre 1958, il est spécifié que «les langues régionales font partie du patrimoine de la France».

Le catalan est parlé par 9 millions de personnes dans des territoires divers, c'est une langue pleinement moderne employée aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine économique.

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, reconnaissant dans sa Charte en Faveur du Catalan qu' *«Aujourd'hui et pour les années à venir, la survie de la langue catalane est un enjeu culturel, économique, politique et humain d'importance»*.

L'association des Maires et des Adjoints des P.O. souhaite que les communes se dotent d'un outil capable de promouvoir et de développer en commun la richesse culturelle que constituent les langues catalane et occitane dans notre département par la création d'un Syndicat Intercommunal.

Les motifs

La création d'un syndicat intercommunal des langues catalanes et occitanes par l'association des Maires mettra en place des actions visant à favoriser :

- La promotion des langues catalane et occitane comme vecteur de développement économique et touristique
- L'aide au développement de l'enseignement de ces langues
- Le développement de ces langues dans l'espace public
- La promotion des cultures catalanes et occitanes
- L'information des élus et du personnel communal sur l'utilisation de ces langues

Ce syndicat exercera des missions d'appui, de conseil et d'ingénierie auprès des communes membres.

Vu les articles L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier du Président de l'Association des Maires et Adjoints Pyrénées-Orientales en date du 6 décembre 2011,

Considérant l'intérêt primordial pour la commune de la promotion des cultures et des langues catalane et occitane,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve la création du syndicat intercommunal « Syndicat pour la promotion des langues catalane et occitane » conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération ;

Se prononce en faveur de l'adhésion de la commune à ce futur syndicat ;

Demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté de création de ce syndicat conformément aux susdits statuts ;

Désigne, pour représenter la commune au comité syndical, comme déléguée titulaire, Melle Payrot Jacqueline et M Jean Gri comme délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS

Objet : COMPTE EPARGNE TEMPS

Le 21 décembre 2006, le conseil municipal a instauré à la ville d'Argelès-sur-mer le compte épargne temps.

Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 est venu apporter quelques modifications substantielles, facilitant l'alimentation et l'utilisation des jours épargnés.

Le nouveau règlement prend, par conséquent, en considération les éléments suivants :

- suppression du nombre minimum et maximum de jours pouvant être épargnés annuellement,
- utilisation minimale de 7 heures, dans un souci de bonne gestion administrative ;
- instauration d'un nombre maximum de jours sur le compte fixé à 60 jours ;
- consommation des jours exclusivement autorisée sous la forme de congés ;
- indemnisation des ayants droits en cas de décès du titulaire du compte, selon les montants fixés par arrêté.

Le présent règlement a fait l'objet d'une présentation aux membres du comité technique paritaire, le 12 avril 2012. Un avis favorable à l'unanimité a été émis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Approuve le règlement du compte épargne temps, avec une prise d'effet au 1^{er} juin 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Pierre AYLAGAS